



**DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE  
FOOTBALL**

# Commission Départementale des Arbitres

## RECUEIL DE QUESTIONS Corrigé

Saison 2020/2021



Bonne saison à tous !

Quand le ballon est-il hors du jeu ?



Le ballon est hors du jeu quand :

- Il a entièrement franchi la ligne de but ou la ligne de touche, à terre ou en l'air ;
- Le jeu a été arrêté par l'arbitre ;
- Il touche un arbitre, reste sur le terrain et :
  - o Une équipe peut entamer une attaque prometteuse, où
  - o Entre directement dans le but, où
  - o Est récupéré par l'équipe adverse.

Dans tous ces cas de figure, le jeu doit reprendre par une balle à terre.

Quelles conditions sont requises pour une exécution conforme d'un coup de pied de but ?

- Le ballon doit être immobile et placé à un point quelconque de la surface de but.
- Les adversaires doivent se trouver à l'extérieur de la surface de réparation jusqu'à ce que le ballon soit en jeu.
- Le ballon est en jeu dès qu'il est botté et a clairement bougé.

Que savez-vous à propos des maillots de corps et des cuissards ?

- La couleur du maillot de corps doit être : d'une seule couleur qui doit être la même que la couleur principale de la manche des maillots, ou d'un motif ou de couleurs reprenant à l'identique celui/celles des manches du maillot.
- La couleur des cuissards/collants doit être identique à la couleur dominante du short ou à la partie inférieure du short ; les joueurs d'une même équipe doivent porter la même couleur.

Un gardien de but, dans sa surface de réparation, bloque le ballon qu'il relance et, le vent aidant, pénètre dans les filets adverses. Décisions ? 1.03 p161

- Le gardien a relancé le ballon par un dégagement au pied : But accordé, CE
- Le gardien a effectué une relance à la main : But refusé, CPB

Quelles sont les fautes passibles d'un CFI ? IFAB p.110

1. **Jouer d'une manière dangereuse**
2. **Faire obstacle à la progression d'un adversaire sans qu'il y ait contact**
3. **Empêcher le gardien de lâcher le ballon des mains ou joue ou essaie de jouer le ballon alors que le gardien est en train de le lâcher**
4. **Commettre d'autres fautes non mentionnées dans la loi 12 pour lesquelles le match doit être arrêté pour avertir ou exclure un joueur**
5. **Manifeste sa désapprobation en tenant des propos ou en faisant des gestes blessants, injurieux ou grossiers ou d'autres infractions orales**
6. **Gardien est en possession du ballon avec ses mains/bras pendant plus de six secondes avant de le relâcher**
7. **Gardien qui touche le ballon du bras ou de la main après l'avoir lâché sans qu'un autre joueur l'ait touché par un autre joueur**
8. **Gardien qui touche le ballon du bras ou de la main à moins qu'il ait clairement joué ou essayé de jouer le ballon au pied :**
  - a. **Sur une passe bottée délibérément par un coéquipier**
  - b. **Directement sur une rentrée de touche effectuée par un coéquipier**

Question 1 D1 D2

Lors d'un match de jeunes, l'équipe visiteuse se présente avec une seule personne majeure comme dirigeant. Au cours de la rencontre, ce dirigeant est exclu du banc de touche par l'arbitre en raison de son comportement. Un peu plus tard, un joueur de cette équipe se blesse et demande des soins. Faut-il pénétrer sur le terrain le dirigeant exclu pour administrer les soins ? 10.03 p 108

Le premier devoir de l'arbitre est de veiller à la sécurité des joueurs. Le dirigeant exclu est la seule personne majeure habilitée à intervenir pour soigner le joueur blessé. L'arbitre devra donc rappeler ce dirigeant. Lorsque les soins sont terminés, le dirigeant devra retourner au-delà de la main courante.

Quelle(s) modification(s) ont été apportées concernant les sanctions disciplinaires avant l'épreuve des tirs au but ?

Un joueur qui a été exclu durant le match ne peut prendre part aux tirs au but

Les mises en garde ou avertissements reçus durant le match ne sont pas pris en compte lors de la séance de tirs au but.

Un but est marqué directement sur une rentrée de touche contre l'équipe adverse. A ce moment-là, l'arbitre s'aperçoit que l'équipe qui a encaissé le but comprend un joueur supplémentaire. Décisions ? 12.05 p56

Dans tous les cas, AVT au joueur supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation.

L'arbitre doit lui demander de quitter le terrain. RCC

But refusé, CFD pour l'équipe adverse à l'endroit où se trouvait la personne supplémentaire ou PY.

Lors de l'exécution d'un corner, un but est marqué directement contre l'équipe adverse par un joueur supplémentaire. Décisions ? 12.06 p56

AVT au joueur supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation. L'arbitre doit lui demander de quitter le terrain. RCC

But refusé. CFD pour l'équipe adverse à la surface de coin.

Un défenseur commet une faute passible d'avertissement. L'arbitre accorde le coup franc réglementaire mais, avant qu'il ait pu notifier l'avertissement, l'attaquant victime de la faute joue le coup franc rapidement, conformément à la loi 13, pour un partenaire qui marque.

Décisions et explications ? QUESTION L12/§11/Q2

L'IFAB dit : "Si l'équipe adverse joue rapidement le coup franc et se procure une occasion de but claire avant que l'arbitre ait pu commencer la procédure de signification de la sanction disciplinaire ; la sanction sera alors infligée au prochain arrêt de jeu".

But accordé.

L'arbitre devra délivrer la sanction disciplinaire avant le coup d'envoi.

Coup d'envoi.

Au cours du jeu, le ballon touche l'arbitre ou l'arbitre assistant, le ballon n'étant pas sorti des limites du terrain. Décisions ? 2.01 p153



À partir du moment où le ballon touche un arbitre, celui-ci devra arrêter le jeu si cela profite à une autre équipe qui peut entamer une attaque prometteuse, s'il est récupéré par l'équipe adverse ou s'il pénètre directement dans le but. Le jeu sera repris par une BAT à l'endroit où se trouvait le ballon au moment du contact (SRP Loi 8).

Quand est-ce que le ballon est en jeu et hors du jeu ? IFAB p.95

Ballon hors du jeu

- Ballon entièrement franchi la ligne de but ou la ligne de touche, que ce soit à terre ou en l'air
- Le jeu a été arrêté par l'arbitre
- Il touche un arbitre, reste sur le terrain et :
  - Une équipe peut entamer une attaque prometteuse, où
  - Entre directement dans le but, où
  - Est récupéré par l'équipe adverse

Ballon en jeu

- Toutes les autres situations
- Ballon rebondit dans le terrain de jeu après avoir touché un poteau, la barre transversale ou un drapeau de coin

Sur coup de pied de but, le ballon, botté maladroitement, sort en ligne de but sans avoir franchi la surface de réparation. Décisions ? 2.01 p294

Le ballon ayant été mis régulièrement en jeu, l'arbitre accordera un corner pour l'équipe adverse.

Un attaquant bottant le corner peut-il rejouer le ballon avant qu'il ne soit sorti de la surface de coin ?

2.01 p 305

Le ballon étant en jeu après avoir clairement bougé, si le tireur le rejoue, il devra être sanctionné par un CFI, accordé à l'équipe adverse, pour avoir joué deux fois consécutivement le ballon. La remise en jeu est effectuée à l'endroit du second contact avec le ballon.

A partir de quel moment le gardien de but pourrait-il remuer les pieds, c'est-à-dire se déplacer ? 2.02 p266

Le gardien de but est autorisé à se déplacer sur sa ligne de but entre les montants. Le mouvement latéral ou vertical (en sautant) est autorisé sans toucher les poteaux, la barre transversale ou les filets. Au moment du tir, il doit avoir au moins un pied sur sa ligne (ou au même niveau si le pied ne touche pas le sol).

3 Sur un coup de pied de but, le joueur botte le ballon qui ne sort pas de la surface de réparation. Celui-ci joue à nouveau le ballon du pied.

Décisions 2.02 p294

ADJ. CFI pour l'équipe adverse à l'endroit où le défenseur a rejoué le ballon (SRP Loi 13).

Quelles décisions doit prendre l'arbitre lorsqu'une personne supplémentaire est présente sur le terrain sans interférer avec le jeu ?

QUESTION L3/§4/Q1

Attendre le 1er arrêt de jeu.

Avertissement à la personne supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.

Mise en garde s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou rapport s'il s'agit d'un joueur exclu ou d'un joueur sous fausse identité (avertissement au capitaine).

Reprise consécutive à l'arrêt.

Si, par inadvertance, l'arbitre a arrêté le jeu, celui-ci sera repris par une balle à terre sous réserve de la procédure de la Loi 8.

Les remplaçants inscrits peuvent-ils compléter une équipe incomplète en joueurs de champs ? 2.02 p48

Une équipe, qui n'aurait inscrit que 9 ou 10 titulaires, ne pourra pas se compléter par des remplaçants inscrits une fois le coup d'envoi donné. Ceux-ci ne peuvent que remplacer l'un des titulaires ayant débuté le match.

Sur coup de pied de but, le joueur botte volontairement le ballon dans son propre but. Décisions ? 2.03 p 294

Un but ne peut être marqué directement contre son camp sur CPB. Le ballon étant en jeu après avoir bougé, l'arbitre accordera un corner pour l'équipe adverse.

Sur CFI, le ballon, touche l'arbitre qui se trouve dans la surface de réparation et pénètre directement dans les filets. Décisions ? 2.05 p153

But refusé. BAT donnée au gardien de but à l'endroit du contact avec l'arbitre SRP Loi 8

Sur CFD, le ballon touche l'arbitre et pénètre dans les filets. Décisions ? 2.06 p 153

L'arbitre se trouvait dans la surface de réparation : But refusé, BAT donnée au gardien de but à l'endroit du contact entre l'arbitre et le ballon. (SRP Loi 8)

L'arbitre se trouve en dehors de la surface de réparation : But refusé. BAT au bénéfice de l'équipe qui a botté le coup franc à l'endroit du contact.

2 Un joueur porte un bijou qui n'a pas été détecté au moment de la vérification des équipements avant le match. Décisions ? 3.01 p 73

L'arbitre demande à ce joueur d'ôter le bijou. Si celui-ci ne peut pas ou ne veut pas le faire, il devra quitter le terrain au 1er arrêt de jeu. Si le joueur refuse, il sera averti pour CAS.

Sur une remise en jeu, dès que le ballon a roulé, il se dégonfle ou bien est arrêté par une cause extérieure (spectateurs, chien, ...). Décisions 3.03 p35.

Si le ballon crève ou est arrêté dans sa course par une cause extérieure, le jeu doit être repris, avec un nouveau ballon, par une BAT à l'endroit où il est devenu défectueux. (SRP loi 8)

Quel que soit l'endroit où est effectuée la BAT, le ballon est en jeu après avoir touché le sol.



Sur une remise en jeu, le ballon, renvoyé par un montant ou la barre, frappe l'arbitre et éclate où se dégonfle. Décisions ? 3.04 p 36  
Les montants, la barre, les poteaux de corner, l'arbitre, les arbitres assistants font partie intégrante du jeu. Le jeu sera repris par une BAT, avec un nouveau ballon (SRP Loi8)

Un but peut-il être marqué directement sur coup de pied de but ? 4.01 p296

Sur CPB, un but sera accordé s'il est marqué directement contre l'équipe adverse.

Si le ballon venait à pénétrer directement dans le but du joueur effectuant le CPB, l'arbitre accorderait un corner à l'équipe adverse.

Dans sa surface de réparation, un défenseur donne un coup de poing à un adversaire alors que le jeu se déroule près de la surface de réparation adverse. Situé face à la scène l'arbitre assistant concerné a tout vu il le signale immédiatement avec le drapeau. L'arbitre ne le voit pas tout de suite et le ballon va en sortie de but. Après avoir signalé la sortie de but l'autre assistant lui communique que son collègue à l'opposé a le drapeau levé. Décisions ? 4.02 p 127

Après avoir consulté son assistant, l'arbitre exclut le défenseur pour acte de brutalité. RCC

Le jeu n'ayant pas encore repris, il accorde un PY en faveur de l'équipe du joueur victime du coup de poing.

#### QUESTION N2 D1 D2

Alors que l'arbitre a donné le signal du coup d'envoi du match, un joueur commet une faute (insultes envers un adversaire) alors que le ballon n'a pas encore été mis en jeu. Décisions ? 4.02 p145

L'arbitre interdira à ce joueur de prendre part à la rencontre. Le match n'ayant pas effectivement commencé, ce joueur pourra être remplacé par un remplaçant inscrit. L'arbitre effectuera un RCC.

Sur coup de pied de but, le ballon ayant parcouru 2-3 mètres, est repris par un partenaire qui le renvoie à son gardien. Un adversaire, régulièrement placé au moment du botté, et plus prompt que le défenseur s'empare du ballon et marque. Décisions ? 4.02 p296

A partir du moment où l'attaquant se trouvait à l'extérieur de la surface de réparation au moment où le ballon a été botté, il n'a pas commis d'infraction. But accordé, CE

8 Sur quelle(s) remise(s) en jeu un joueur ne peut être sanctionné de hors-jeu ? IFAB p.105

- Sur coup de pied de but
- Sur corner
- Sur rentrée de touche

Alors que le ballon est en jeu au milieu du terrain, l'arbitre se rend compte qu'il y a deux ballons sur le terrain. Décisions ? 4.02 p37

Si l'arbitre estime que le second ballon n'interfère pas dans le jeu, il laisse celui-ci se dérouler et fait évacuer le second ballon au premier ADJ.

Si l'arbitre estime que le second ballon interfère dans le jeu, il doit arrêter immédiatement le jeu, faire évacuer le second hors du terrain et faire reprendre le jeu par une BAT à l'endroit où se trouvait le premier ballon lorsque le jeu a été arrêté. (SRP Loi 8)

Un joueur peut-il prendre la place du gardien de but en cours de jeu ? 4.02 p50

Oui, un joueur du champ peut prendre la place du gardien pendant un arrêt de jeu, à condition d'en avertir préalablement l'arbitre qui doit s'assurer que le nouveau gardien de but porte des couleurs le distinguant des autres joueurs et de l'arbitre. Si l'arbitre n'a pas été informé, les deux joueurs seront avertis au 1er arrêt de jeu pour CAS. RCC

Un défenseur récupère le ballon du pied, jongle et, de la tête, le passe à son gardien de but. Décisions et explications ? QUESTION L12/§3/Q1

Arrêt du jeu.

Avertissement au défenseur pour comportement antisportif.

Un joueur qui use délibérément d'une stratégie pour passer le ballon à son gardien de but (y compris sur coup franc) de la tête, de la poitrine, du genou, etc. dans le but de contourner la Loi et ce, que le gardien touche ou non le ballon des mains se rend coupable d'un comportement antisportif.

Coup franc indirect contre le défenseur sous réserve de la procédure de la Loi 13.

#### QUESTION N°3 D1D2

Tenant le ballon en mains, un gardien de but, le fait rouler au sol pour le dégager. À ce moment-là, un attaquant le lui subtilise pour marquer un but. Décisions et explications ? QUESTION L12/§2/Q5

But accordé.

Le gardien n'est plus considéré comme en possession du ballon, l'attaquant peut donc librement le jouer.

Coup d'envoi.

Que doit faire l'arbitre lorsque le poteau de corner se brise de façon accidentelle en cours de match ? QUESTION L1/§2/Q2

Arrêt du jeu. Faire retirer le poteau défectueux et demander sa réparation ou son remplacement par un poteau conforme.

Dans le cas où le club recevant ne peut pas fournir un nouveau poteau de corner ou si le poteau n'est pas réparable, l'arbitre doit faire reprendre la rencontre en s'efforçant de trouver un moyen de remplacement provisoire (de fortune).

Sans en avertir l'arbitre et sans aucune modification sur la feuille de match informatisée, l'entraîneur de l'équipe A fait débiter le match par son n°12 à la place du n°8 resté sur le banc. L'arbitre s'aperçoit de cette anomalie au moment où, pour blessure, le capitaine demande le remplacement du n°12 par le n°8. Que doit faire l'arbitre dans ce cas précis ? 5,02 p 50

L'arbitre autorise le remplacement du n°12 par le n°8. Les deux joueurs ne seront pas avertis. La feuille de match sera mise en conformité à la mi-temps ou à la fin du match. RCC

Sur une balle à terre, le ballon, après avoir touché l'arbitre, pénètre dans le but ou sort en ligne de but. Décisions ? 5,03 p145



But refusé, BAT à l'endroit où se trouvait le ballon quand il a touché l'arbitre SRCP Loi 8. Elle est donnée au gardien de but en défense si le contact a eu lieu dans la SDR.

#### QUESTION 4 D1 D2

Un attaquant tir au but et perd sa chaussure dont la trajectoire gêne le gardien de but adverse. Le but est marqué. Décisions ? 5,03 p75  
L'arbitre refusera le but parce que la chaussure a occasionné une gêne pour le gardien de but. Le jeu sera repris par une BAT à l'endroit où se trouvait le ballon au moment où la gêne est occasionnée (SRCP Loi 8).

Alors que le match a débuté, un représentant de la mairie demande l'interruption du jeu pour remettre à l'arbitre un arrêté municipal. Que doit faire l'arbitre ? 5,04 p 25

Au même titre qu'un arrêté municipal présenté avant la rencontre, ce document officiel doit porter le nom, la qualité du signataire, le cachet de la mairie et la signature. L'arbitre doit arrêter le match, se saisir de l'arrêté et l'envoyer dans RCC. Il précisera les conditions dans lesquelles il lui a été remis.

A quelle distance du joueur qui fait sa rentrée de touche doivent se trouver les adversaires ? 6,01p285

Les adversaires doivent se trouver à au moins 2 mètres du point de la ligne de touche où doit être effectuée la remise en jeu.

Il appartient à l'arbitre ou à l'arbitre assistant d'intervenir auprès du joueur en l'invitant à se placer à la distance de 2 mètres du lieu de la rentrée de touche. En cas de difficultés ou de récidive, le fautif recevra un AVT pour comportement antisportif.

Un but est marqué alors que l'arbitre était momentanément inconscient à la suite d'un choc. Décisions ? 6,02 p164

L'arbitre ne doit accorder le but que si, dans l'opinion des autres arbitres, le but a été marqué régulièrement.

Par contre, si le choc résulte d'un ballon reçu en plein visage, par exemple, à partir du moment où celui-ci est entré en contact avec l'arbitre, le jeu doit être repris par une BAT (SRP Loi 8)

Que doit savoir un arbitre en ce qui concerne le remplacement de joueurs exclus avant le coup d'envoi et après la soumission de la feuille de match informatisée ? 6.02 Page 51

Quel que soit le niveau de compétition, il est toujours possible d'inscrire des remplaçants avant le CE. C'est remplaçant pourront remplacer le ou les joueurs interdits sans possibilité d'inscription de nouveaux remplaçants.

Dans les compétitions où il est possible d'inscrire cinq remplaçants, on pourra utiliser cette possibilité jusqu'à concurrence de trois remplaçants inscrits.

Au cours d'une action de jeu, un joueur tire vers le but vide. Persuadé que le but va être marqué, l'arbitre siffle prématurément, tandis que le ballon s'arrête sur la ligne de but sans l'avoir franchi entièrement. Décisions ? 6.04 Page 100

L'arbitre a commis une erreur en arrêtant le jeu avant que celui-ci soit naturellement arrêté lorsque le ballon pénètre dans le but.

Le jeu reprendra par une BAT donnée au gardien sur la ligne de la surface de but parallèle à la ligne de but à l'endroit le plus proche où le ballon se trouvait lorsqu'il a sifflé.

À la suite d'une blessure de son n°9, le capitaine de l'équipe A demande son remplacement. L'arbitre donne son accord alors que le ballon vient de sortir en corner en faveur de l'équipe A. Le n°9 sort du terrain et le n°12, qui s'est présenté à l'arbitre assistant au niveau de la ligne médiane, ne pénètre pas sur le terrain. Il longe la ligne de touche et va exécuter le corner. Il marque le but directement. Décisions et explications ? QUESTION L3/§4/Q13

But refusé.

La procédure de remplacement n'a pas été effectuée correctement.

Le remplaçant doit pénétrer sur le terrain au niveau de la ligne médiane. Par conséquent le remplaçant ne sera pas averti.

Corner à retirer.

#### QUESTION 5 D1D2

Sur CFD de l'équipe dépendante dans sa surface de réparation, le ballon qui est régulièrement en jeu, touche l'arbitre puis renvient en arrière et pénètre dans le but. Décisions ? 7,03 p250

But refusé

Si l'arbitre est hors de la SDR : BAT pour l'équipe du gardien à l'endroit du contact avec l'arbitre SRCP Loi 8

Si l'arbitre est dans la SDR : BAT pour le gardien à n'importe quel point de la SDR

Des conditions atmosphériques déplorables provoquent une interruption de la rencontre en 1ère période. En seconde période, une panne d'électricité survient. L'arbitre doit-il tenir compte de l'interruption de la 1ère période et cumuler les deux arrêts ? 7,03 p.27

L'arbitre cumulera le temps d'arrêt pour les mauvaises conditions atmosphériques et pour la panne d'éclairage. L'interruption ne pourra pas dépasser 45 minutes au maximum.

2 Un défenseur, autre que le gardien de but, détourne délibérément le ballon du poing pour l'empêcher de pénétrer dans son but. Néanmoins, il ne parvient pas à le dégager et le but est marqué. Décisions ? 9,13 p.231

But accordé, CE

Le joueur fautif recevra un AVT pour CAS. Il ne sera pas exclu dans la mesure où sa tentative a échoué et il n'a pas empêché un but.

10 Lors d'un duel aérien, l'un des deux adversaires, dans son élan, arme son bras, coude saillant et décoche un violent coup de coude au visage de l'adversaire. Décisions ? 10,04 p.233

ADJ

EXC du joueur fautif qui se rend coupable d'une faute grossière.

CFD ou PY pour l'équipe régulière selon l'endroit de la faute

RCC

Quelle est la définition d'un acte de brutalité ? IFAB p.117



Un joueur se rend coupable d'un acte de brutalité s'il agit ou essaie d'agir avec violence ou brutalité envers un adversaire alors qu'ils ne disputent pas le ballon, ou envers un coéquipier, un officiel d'équipe, un arbitre, un spectateur ou toute autre personne, qu'il y ait contact ou non.

De plus, un joueur qui frappe délibérément un adversaire ou toute autre personne à la tête ou au visage avec la main ou le bras, alors qu'il ne dispute pas le ballon, se rend coupable d'un acte de brutalité à moins que la force utilisée n'ait été négligeable.

#### 11 QUESTION 6 D1 D2

Alors que le ballon est en jeu, un défenseur frappe un attaquant se trouvant sur le terrain. Décisions ? 11,04 p.235

ADJ.

EXC du défenseur pour acte de brutalité.

Le jeu sera repris par un CFD à l'endroit où se trouvait la victime ou PY s'il était situé dans la SDR du fautif

RCC

6Un joueur quitte délibérément le terrain pour aller cracher sur un remplaçant adverse sur le banc. Le ballon est en jeu. Décisions ? 12,07 p.237

SRA, ADJ.

EXC du joueur fautif pour avoir craché sur un adversaire (ou une autre personne).

CFD sur la ligne de touche au plus proche de l'endroit où se trouvait la victime

RCC

La feuille de match étant réalisée informatiquement, comment s'effectue la vérification des licences si l'arbitre doit, en dernier recours, se résoudre à utiliser une feuille de match "papier" ? 1,05 p47

Le club doit présenter les licences papiers ou dématérialisées via l'outil « Footclubs compagnon ».

Dans ce cas, il ne sera pas nécessaire de présenter un certificat de non-contre-indication à la pratique du football ou la demande de licence, avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée.

L'arbitre devra obligatoirement se saisir de cette/ces licences imprimées sur papier libre et les transmettre à l'organisme gérant la compétition même si le club ne dépose pas de réserves.

#### QUESTION 7 D1 D2

La tablette informatique étant défaillante, et le club ne pouvant fournir une ou plusieurs licences imprimées afin de justifier la qualification de son(s) joueur(s), quelle autre solution peut leur permettre de participer à la rencontre ? 1,06 p 47

Le club pourra présenter la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée ou un certificat médical (original ou copie) de non-contre-indication à la pratique du football.

Le joueur pourra présenter une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet de l'identifier. La copie d'une pièce d'identité étant considérée comme une pièce d'identité non-officielle.

Si une pièce d'identité non-officielle est présentée, l'arbitre ne devra la retenir que si le club adverse dépose une réserve.

Le capitaine de l'équipe A effectué une rentrée de touche et envoie le ballon directement sur un partenaire qui est chargé violemment par un adversaire. L'arbitre ne sanctionne pas techniquement cette action pourtant illicite. Pour quelles raisons ? 10,01 p287

À l'appréciation de l'arbitre, la rentrée de touche a été effectuée trop loin de la ligne de touche.

Le joueur avait un pied ou les deux dans le terrain.

Le ballon n'a pas été lancé depuis la nuque et par-dessus la tête.

Le joueur ne faisait pas face au terrain.

La rentrée de touche n'a pas été effectuée à l'endroit où le ballon est sorti.

Le joueur n'était pas debout.

#### QUESTION 22 D1 D2

22 Lors de l'exécution d'un pénalty, le tireur, entre le coup de sifflet et le botté, use d'une feinte illégale. Avant d'intervenir l'arbitre doit-il attendre le résultat du tir ? 10,02 p272

L'arbitre attendra le résultat du tir puis sanctionnera le tireur pour CAS d'un AVT.

Le but est marqué : CFI au point de penalty.

Le ballon va en sortie de but : CFI au point de penalty.

Le ballon est détourné en corner ou revient en jeu (renvoyé par un montant ou le gardien de but) : CFI au point de penalty.

Le ballon est repoussé par le montant et repris par le tireur : CFI au point de penalty.

#### QUESTION 21 D1 D2

L'arbitre donne le signal d'exécution du penalty. Le botteur s'élance et commet une feinte illégale en même temps que le gardien s'avance totalement de la ligne de but avant que le ballon ne soit botté. Décisions et explications ? 10,05 p272

Dans le cas de fautes commises en même temps, la feinte illégale est considérée comme plus grave que le fait de quitter la ligne de but avant le botté du ballon. Par conséquent ;

Le but est marqué : But refusé. AVT au botteur pour CAS. CFI pour la défense au point de penalty.

Le but n'est pas marqué : Dans tous les cas, AVT au botteur et au gardien pour CAS. PY à refaire.

S'il s'agit d'un PY à la fin du temps réglementaire : fin de la première période ou fin du match si le but est marqué, à défaut PY à recommencer.

Coup franc pour la défense, exécuté rapidement depuis sa surface de réparation. Un attaquant, qui n'a pas eu le temps de sortir de la surface avant le botté du ballon, frappe au passage un défenseur ou un défenseur le frappe à 7 ou 8 m de l'endroit de la remise en jeu. Décisions et Explications ? 11.01 p.253

ADJ. EXC du fautif pour acte de brutalité. RCC

La loi 13 indique que l'arbitre devra laisser le jeu se poursuivre si des attaquants n'ont pas eu le temps de se replacer et donc de sortir de la SDR.

CFD à l'endroit de la victime.



Quelle sera la reprise du jeu si, le ballon étant en jeu, un joueur se trouvant sur le terrain, lance une pierre ou crache sur :

- 1) Un adversaire qui dans le jeu a franchi la ligne de but
- 2) Un adversaire qui se trouve dans la surface de réparation
- 3) Un adversaire qui se trouve sur le terrain hors de la surface de réparation
- 4) Un adversaire, blessé qui se fait soigner hors du terrain
- 5) Un adversaire, refoulé pour infraction à la Loi 4, qui attend le signal de l'arbitre pour reprendre part au jeu

12,04 p236

Dans tous les cas : SRA, ADJ. EXC du joueur fautif pour acte de brutalité (ou craché sur un adversaire). RCC

- 1) CFD pour l'équipe adverse sur la ligne de touche ou penalty si la victime se trouvait hors du terrain dans la partie délimitée par la surface de réparation du fautif.
- 2) PY
- 3) CFD à l'endroit de la victime.
- 4) et 5) CFD pour l'équipe adverse sur la ligne de touche (ou de but) ou PY si le point le plus proche de la victime se trouve sur la ligne de but dans la SDR.

#### QUESTION 9 D1 D2

Un remplaçant qui attend le prochain arrêt de jeu pour entrer prend un ballon se trouvant à proximité de lui et le lance sur l'adversaire qui partait sur l'aile en contre-attaque, ballon au pied. Décisions ? 12,05 p237

Sous réserves de l'avantage (SRA). Arrêt du jeu (ADJ).

AVT au fautif pour CAS si la faute a été commise de manière inconsidérée où

EXC pour acte de brutalité si la faute a été commise avec violence. RCC Le jeu reprendra par un CFD à l'endroit où se trouvait la victime.

But marqué pour l'équipe régulière : But accordé, CE.

Une équipe joue à 12 depuis plusieurs minutes. Un joueur, de l'équipe attaquante B, commet une faute sur un joueur de l'équipe A. Un coup franc est accordé pour l'équipe A dans sa surface de réparation. Le ballon est joué mais n'est pas encore sorti de la surface de réparation lorsque l'arbitre s'aperçoit qu'une équipe a un joueur supplémentaire. Il interrompt immédiatement le jeu. Décisions et explications :

- a) Le joueur supplémentaire appartient à l'équipe défendante A ?
- b) Le joueur supplémentaire appartient à l'équipe attaquante B ?

#### QUESTION L3/§4/Q16

Le ballon est en jeu dès qu'il a été botté et a clairement bougé.

Avertissement au joueur supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation.

Rapport s'il s'agit d'un joueur sous fausse identité (avertissement au capitaine).

L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.

Le joueur supplémentaire n'a pas interféré avec le jeu : L'arbitre ne doit pas arrêter le jeu et attendre 1er arrêt de jeu naturel. Balle à terre donnée au gardien de but.

Le joueur supplémentaire a interféré avec le jeu :

- Joueur de l'équipe B : coup franc direct pour l'équipe défendante A à l'endroit de l'interférence.
- Joueur de l'équipe A : coup franc direct pour l'équipe attaquante B à l'endroit de l'interférence ou penalty si celle-ci a lieu dans la surface de réparation de l'équipe A.

#### QUESTION 10 D1 D2

7 Que doit faire l'arbitre si un agent extérieur se trouve sur le terrain alors que le ballon est en jeu ? 13,01 p57

L'arbitre doit attendre le 1er arrêt de jeu si cet agent n'interfère pas dans le jeu., il lui fera quitter le terrain et reprendra par la remise en jeu consécutive à l'arrêt.

Si l'agent n'interfère pas dans la trajectoire du ballon, ou d'un joueur, et que le ballon rentre dans les buts, But accordé CE.

Si l'agent interfère avec un joueur ou dans le jeu : BAT à l'endroit où se trouvait le ballon (SRCP Loi 8).

14 Un joueur de l'équipe A qui a déjà reçu un avertissement en reçoit un second quelques minutes après. L'arbitre ne se rend pas compte que ce joueur était déjà averti et de ce fait, ne l'exclut pas. Quelques minutes après, un but est marqué. Avant la reprise du jeu, l'arbitre s'aperçoit de son erreur. Décisions ? 14,01 p239

EXC du joueur fautif pour avoir reçu deux AVT au cours du même match. RCC

But marqué par l'équipe A : à partir du moment où les officielles sont responsables de l'erreur, l'équipe ayant une personne supplémentaire ne peut être pénalisée. BAT à donner au gardien de but.

But marqué pour l'équipe B : But accordé, CE.

Un joueur, autre que les 10 titulaires de l'équipe A, inscrits au coup d'envoi, pénètre sur le terrain sans mettre son équipe en surnombre.

Celui-ci est identifié par sa licence. Décision si :

- a) ce joueur frappe un adversaire ?
- b) ce joueur marque un but (contre son camp et dans le camp adverse) ? 15,03 p59

Ce joueur sera inscrit sur la feuille de match informatisée à la mi-temps ou à la fin du match.

ADJ. EXC du joueur fautif pour acte de brutalité. RCC. CFD à l'endroit de la faute (SRCP loi 13) ou PY.

AVT pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation de l'arbitre. RCC

- a) But refusé s'il est marqué contre l'équipe adverse. CFD à l'endroit où se trouvait le joueur.
- b) But accordé s'il est marqué dans son propre camp. CE



Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand une personne supplémentaire est présente sur le terrain sans interférer avec le jeu et qu'un but est marqué ? QUESTION L3/§4/Q3

Avertissement à la personne supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain. Mise en garde s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou rapport s'il s'agit d'un joueur exclu ou d'un joueur sous fausse identité (avertissement au capitaine).

But en faveur de l'équipe régulière : but accordé. Coup d'envoi.

But en faveur de l'équipe irrégulière :

- Par l'équipe irrégulière : but refusé. Coup franc direct à l'endroit où se trouvait la personne supplémentaire sous réserve de la procédure de la Loi 13 (ou penalty si elle se trouvait dans sa propre surface de réparation).
- Par l'équipe régulière contre son camp : but refusé. Coup franc direct à l'endroit où se trouvait la personne supplémentaire sous réserve de la procédure de la Loi 13 (ou penalty si elle se trouvait dans sa propre surface de réparation).

Pendant l'action de jeu, dans quels cas un joueur n'est-il pas sanctionné "hors-jeu" ? 2,01 p178

Il n'y a pas de hors-jeu à partir du moment où le joueur :

- A au moins deux adversaires sur la même ligne que lui par rapport à leur propre ligne de but.
- Se trouve sur la ligne médiane ou dans sa propre moitié de terrain.
- N'est pas plus avancé que le ballon au moment où celui-ci est joué.
- Se trouve simplement en position de hors-jeu.

Que doit faire l'arbitre s'il s'aperçoit que le ballon éclate ou se dégonfle lors d'une phase normale de jeu ou sur une remise en jeu ? 3,01 p35  
Sur une phase de jeu normale : l'arbitre arrêtera le jeu et le reprendra par une BAT, après avoir remplacé le ballon, à l'endroit où le ballon est devenu défectueux (SRCP LOI 8)

Sur une remise en jeu (Coup d'envoi, CF, CPB, Corner) :

Si le ballon se dégonfle après avoir été mis en jeu, BAT à l'endroit où le ballon est devenu défailant (SRCP Loi 8)

Si l'arbitre estime que le ballon est devenu défectueux au moment du botté, le ballon n'ayant donc pas été mis en jeu, la remise en jeu sera recommencé.

21 Comment le remplacement doit-il être effectué en cours de partie ? 3,01p49

Le remplacement d'un joueur en cours de partie ne peut être effectué que pendant un arrêt de jeu, sur un signe d'acquiescement de l'arbitre et après vérification de la mise en conformité de l'équipement du remplaçant.

Le joueur remplaçant ne doit pas pénétrer à l'intérieur du terrain de jeu, au niveau de la ligne médiane, que lorsque le joueur remplacé l'a quitté par le point le plus proche des limites du terrain où il se trouve sauf demande particulière de l'arbitre.

L'arbitre décomptera 30 secondes pour le temps perdu au cours de ce remplacement.

20 Quel est l'équipement de l'arbitre ? IFAB p.72

L'arbitre doivent avoir les équipements suivants :

- sifflet(s)
- montre(s)
- cartons rouge et jaune
- carnet (ou autre moyen de noter par écrit les évènements du match)

L'arbitre est autorisé à utiliser :

- des équipements pour communiquer avec les autres arbitres : drapeaux électroniques, oreillettes, etc
- des systèmes électroniques de suivi et d'évaluation des performances ou autres équipements d'évaluation physique

Un attaquant se présente seul face au gardien qui est avancé d'une dizaine de mètres par rapport à sa ligne de but. Il tire, prend le gardien à contre-pied et le ballon roule derrière lui. Un spectateur lance alors une bouteille qui entre en contact avec le ballon. Décisions ? 3,02 p154

Si la bouteille provoque un changement de direction du ballon, qui pénètre de ce fait dans le but alors qu'il allait passer à côté, le but doit être refusé. BAT donnée au gardien de but (SRCP Loi 8)

Par contre, si le contact avec le ballon ne change en rien le fait qu'il allait pénétrer dans le but, l'arbitre accordera le but. CE

L'arbitre s'assurera que l'élément supplémentaire ait été retiré du terrain avant de reprendre le jeu.

QUESTION 11 D1 D2

L'arbitre sanctionne un croc-en-jambe avant que le ballon ne pénètre dans le but. Décisions ? 3,02 p163

Si le coup de sifflet de l'arbitre est intervenu, ne serait-ce qu'un instant avant que le ballon ne pénètre dans le but, même vide de défenseurs, ce serait une grave erreur de jugement et d'équité que d'accorder le but.

En ce cas, l'arbitre, ayant sifflé prématurément, doit considérer que le jeu a été arrêté avant que le but ne soit marqué. Il fera reprendre le jeu par l'exécution du coup franc direct ou du penalty, consécutif au croc-en-jambe.

Ici l'application de l'avantage ne saurait intervenir puisque le jeu était arrêté par le coup de sifflet inopportun de l'arbitre.

Un joueur sur le terrain provoque un adversaire et lui donne un coup de coude dans la poitrine. L'arbitre assistant officiel le constate et le signale aussitôt à l'arbitre. Que doit faire celui-ci :

- a) S'il s'aperçoit immédiatement de la signalisation
- b) S'il ne l'aperçoit qu'avec un certain retard, mais avant tout arrêt de jeu ?
- c) S'il ne s'en rend compte qu'à l'occasion d'un arrêt de jeu pour un autre motif
- d) S'il ne s'en rend compte qu'une fois le jeu repris et de nouveau arrêté alors que le ballon est sorti du terrain ?

3.08 P127





L'arbitre doit exclure le joueur coupable d'un acte de brutalité dans tous les cas :  
Dans les cas a), b) et c) : ADJ, CFD à l'endroit où la faute a été commise, ou PY si dans la SDR.  
d) Le jeu sera repris par la remise en jeu consécutive à l'arrêt.  
RCC dans tous les cas.

Dans quels cas parle-t-on "d'interférer avec un adversaire" ? 4.01 p180

L'interférence du joueur en position de hors-jeu implique qu'il y ait une influence sur le comportement de l'adversaire. Par exemple :

- En l'empêchant de jouer ou d'être en position de jouer le ballon en entravant clairement sa vision du jeu
- En lui disputant le ballon.
- En tentant clairement de jouer un ballon qui se trouve à proximité alors que cette action influence la réaction d'un adversaire
- En effectuant une action évidente qui influence clairement la capacité d'un adversaire à jouer le ballon

Sur corner, un joueur a-t-il le droit de se placer devant le gardien de but pour l'empêcher de voir le départ du ballon ? 4.01 p306

L'arbitre doit être vigilant sur les manœuvres initiées par les attaquants qui, en se plaçant devant le gardien ou en effectuant des gestes pour le gêner, tentent de le déstabiliser dans ses mouvements. Une démarche préventive, avant l'exécution du corner, doit être effectuée par une intervention orale auprès de l'attaquant concerné voire à le rappeler à l'ordre en cas de récurrence. Cela empêchera toute action réaction comportementale du gardien une fois le jeu repris (poussée de l'attaquant).

Si l'attaquant persiste, l'arbitre doit prendre ses responsabilités et sanctionner le fautif d'un CFI (SRCP loi 13)

Dans le rond central, un coup franc est joué par le joueur n°5A. Voyant que le joueur n°10B va intercepter le ballon, le joueur n°5A joue une seconde fois consécutivement le ballon qui est contré par le joueur n°10B qui s'en va marquer un but pour son équipe. Décisions ?  
QUESTION L13/§4/Q2 :

Par application de l'avantage : but accordé. Coup d'envoi.

Par qui le terrain peut-il être déclaré impraticable ? 5.01 p24

Seul, et à tout moment, l'arbitre peut déclarer le terrain impraticable dans le cas où il jugerait le jeu aléatoire ou dangereuse en raison :

- Du mauvais état du sol (recouvert de nombreuses flaques d'eau, trop enneigé, verglacé ou comportant des inégalités dues au gel, etc...)
- De mauvaises conditions atmosphériques (pluies diluviennes, orages, tempête de neige, brouillard, etc...)
- Du mauvais équipement du terrain (but non conforme à la Loi 1, marquage nettement insuffisant, etc...)

Dans la mesure du possible, et selon les circonstances, l'arbitre s'efforcera à faire disputer (ou reprendre) la rencontre en veillant à ce que le club recevant exécute les travaux d'amélioration du terrain (par exemple, balayer la neige, assécher les parties couvertes d'eau, tracer le terrain, réparer les accessoires etc...). Il décidera alors si le terrain est praticable ou non.

Sur un coup de pied de but, le ballon roule au sol et s'immobilise dans une flaque d'eau. Le tireur, un défenseur autre que le gardien de but, voyant un attaquant se précipiter vers le ballon, plonge au sol et d'un coup de poing dégage le ballon qui pénètre dans son propre but. Décisions ? 5.01 P297

Au moment où le ballon est botté et a bougé :

L'attaquant se trouve dans la surface de réparation : CPB à retirer.

L'attaquant se trouve hors de la surface de réparation : But accordé, CE. AVT au défenseur pour CAS, RCC

Le botteur du corner pose le ballon au sol dans la surface de coin puis met le pied dessus. Il fait un mouvement avec le pied sur le ballon qui avance d'avant en arrière sur une vingtaine de centimètre puis va se placer dans la surface de réparation. Décisions ? 5.02 P306

En faisant ce mouvement d'avant en arrière, le ballon a été mis régulièrement en jeu. A partir du moment où le ballon revient en arrière, l'attaquant est considéré comme ayant joué le ballon deux fois consécutivement. CFI pour l'équipe adverse à l'endroit de la faute. L'arbitre doit être vigilant et préparé aux tactiques de plus en plus fréquentes lors de l'exécution d'un corner. Sa maîtrise des lois du jeu doit permettre d'agir rapidement, le cas échéant, pour appliquer la loi 17 efficacement.

Sur coup de pied de but, alors que le ballon est botté, un défenseur frappe un adversaire situé sur le terrain. Décisions ? 5.03 p297

EXC du joueur fautif pour acte de brutalité. RCC

- L'adversaire se trouvait à l'intérieur de la surface de réparation au moment du botté :
  - o Il n'a pas eu le temps d'en sortir, entre la sortie du ballon et le CPB, il n'a pas interféré dans le jeu : PY
  - o Il a pénétré avant que le ballon soit en jeu : CPB à retirer.
- L'adversaire se trouvait à l'extérieur de la SDR au moment du botté : CFD à l'endroit de la faute ou PY si l'attaquant durant la trajectoire du ballon s'était placé dans la SDR pour disputer le ballon.

Lors d'un coup de pied de but, le ballon ne sort pas de la surface de réparation et est renvoyé en arrière par un vent violent. A ce moment-là, un remplaçant qui s'échauffait derrière son but, être dans la surface de réparation et le dégage alors qu'il n'allait pas pénétrer dans son but. Décisions 5.05 p298

ADJ, AVT au remplaçant pour avoir pénétré délibérément sur le terrain sans autorisation préalable de l'arbitre. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain. PY



Si le remplaçant a interféré dans le jeu anéantissant une occasion manifeste de but, alors que le ballon était en possession d'un attaquant qui se présentait seul face au but : exclusion du remplaçant.

RCC

Entre main volontaire ou non, comment l'arbitre peut-il faire une différence ? 6,01 p217

Les critères de la « main » sont clairement édictés dans le texte de l'IFAB de la loi 12 afin de bien différencier s'il y a faute ou non. A partir du moment où la main est délibérée (mouvement vers le ballon), que le joueur augmente la surface de son corps ou qu'elle se situe au-dessus de l'épaule, et qu'elle permet de récupérer la possession ou le contrôle du ballon, il y a faute.

Par contre, il n'a en général pas faute lorsque c'est le ballon qui vient toucher le bras ou la main.

Il convient de se référer au texte de la Loi pour retrouver l'ensemble des critères qui permettent d'optimiser la décision.

Quelles décisions faut-il prendre envers un joueur qui, ayant été refoulé par l'arbitre pour remettre son équipement en conformité avec la Loi 4, rentre à son insu : 6.06 p76

- 1) Marque un but contre l'équipe adverse sur une action de jeu
- 2) Marque un but contre son camp en ratant son dégagement
- 3) Marque un but sur pénalty, ou coup franc direct dans le but adverse
- 4) Effectue une rentrée de touche et bénéficie d'une déviation d'un adversaire pour marquer le but en faveur de son équipe

Dans tous les cas AVT au joueur pour être revenu sur le terrain sans autorisation. Vérification de son équipement, si celui-ci est de nouveau non-conforme : refoulement du joueur. RCC

- 1) But refusé. CFD à l'endroit où il a joué le ballon. (SRCP Loi 13)
- 2) But accordé. CE
- 3) But refusé. CFD au point de penalty ou à l'endroit où il a botté le coup franc.
- 4) But refusé. CFD sur la ligne de touche à l'endroit de la remise en jeu.

Un joueur, ayant été refoulé pour mettre son équipement en conformité avec la Loi 4, revient sur le terrain à l'insu de l'arbitre et : 6.07 p77

- a) Commet une faute
- b) Est victime d'une faute

Dans tous les cas : AVT au joueur pour être revenu sans autorisation. Vérification de l'équipement et refoulement si non conforme. CFD à l'endroit de la faute (SRCP Loi 13) ou PY. RCC

- a) Second AVT, selon la gravité de la faute, qui engendrerait son EXC pour avoir reçu 2 AVT.
- b) AVT ou EXC au fautif selon la gravité de la faute.

Alors que les deux équipes sont à égalité à l'issue de la prolongation, l'arbitre doit procéder à l'épreuve des tirs au but. Un joueur de l'équipe A se rend au vestiaire, tout en n'étant pas blessé, et n'est pas revenu lorsque l'arbitre s'apprête à débiter l'épreuve. Décisions ? 7.03 p.167

Tous les joueurs qui ne sont pas blessés doivent participer à l'épreuve des TAB. L'arbitre débutera l'épreuve même si ce joueur n'est pas encore revenu dans le rond central. Il rejoindra ses partenaires en cours d'épreuve.

Par contre, s'il n'est pas revenu alors qu'il lui revient d'exécuter son tir au but (11ème tir de son équipe), son tir sera considéré comme raté.

Que doit faire l'arbitre lorsqu'une réserve concernant l'équipement du terrain est déposée avant le match ? 8.01 p.27

L'arbitre ne peut s'opposer au dépôt d'une réserve, quel que soit le moment où elle est formulée. Pour être recevable, celle-ci doit être déposée au moins 45 min avant le CE

L'arbitre doit demander au club recevant d'apporter les modifications. Si cela ne peut être réalisé, le match n'aura pas lieu.

L'anomalie s'est produite après l'inspection de l'arbitre et présente un caractère important (Barre transversale cassée,) et, dans ce cas, le match n'aura pas lieu.

Dans tous les cas, l'arbitre effectuera un RCC

QUESTION13 D1 D2

Quels sont les principaux cas de jeu dangereux ? Comment sont-ils sanctionnés ? 8.05 p.224

- Donner un coup de pied dans le ballon tenu en mains par le gardien.
- Lever le pied à hauteur de la tête ou de la poitrine d'un joueur, l'arbitre jugeant qu'il y a danger pour l'adversaire.
- Le joueur qui baisse la tête trop basse devant le pied d'un adversaire, risquant ainsi de se blesser.
- Le joueur qui dégage le ballon des deux pieds (ciseaux ou retourné) l'arbitre jugeant qu'il y a danger pour l'adversaire.

A partir du moment où il n'y a pas de contact avec un adversaire, ces fautes entrent dans le cadre du jeu dangereux et sont sanctionnées par un coup franc indirect.

Le joueur n°8A a reçu l'autorisation de quitter le terrain pour se faire soigner. Tandis qu'il reçoit les soins hors du terrain, il tend la jambe à l'intérieur de celui-ci et provoque la chute d'un adversaire qui, ballon au pied, débordait sur le côté du terrain. Décisions et explications ?

QUESTION L3/§7/Q3

Arrêt du jeu. Avertissement au joueur n°8A pour être entré sur le terrain sans autorisation.

Si l'arbitre estime que le joueur a perturbé ou stoppé une attaque prometteuse : avertissement au joueur n°8A pour comportement antisportif. L'arbitre prend soin de clairement indiquer qu'il sanctionne, sur le plan disciplinaire, successivement les deux fautes en montrant du bras les deux endroits où elles ont été commises et lèvera le carton jaune deux fois. Ensuite, l'arbitre présentera le carton indiquant l'exclusion.

Coup franc direct à l'endroit de la faute ou penalty.



Rapport en cas d'exclusion.

Quel doit être le rôle de l'arbitre assistant avant de prendre la décision de signaler ou pas un attaquant en position de hors-jeu ? 9.01 p.186

Lorsque le ballon est adressé à un partenaire, l'arbitre assistant doit avoir une certaine maîtrise pour analyser la situation de jeu et déterminer s'il s'agit d'un hors-jeu « actif » ou « passif ». Lorsqu'il lève le drapeau, c'est pour arrêter le jeu parce que le ballon est bien adressé au joueur en position de hors-jeu.

Avant de lever le drapeau, il doit donc prendre en considération les critères suivants :

Le mouvement du ballon : direction, vitesse, distance, déviation...

La participation active du joueur (intervention dans le jeu en disputant le ballon, interfère avec l'adversaire ou tire un avantage de sa position)

4 Un joueur blessé sur le terrain fait-il partie du jeu ? QUESTION L3/§9/Q1

Un joueur blessé présent sur le terrain fait partie du jeu tant que l'arbitre n'a pas arrêté le jeu. À ce titre, s'il est en position d'avant-dernier adversaire, il couvre une potentielle situation de hors-jeu.

QUESTION 14 D1 D2

Un entraîneur est inscrit comme remplaçant sur la feuille de match. Il n'adopte pas un comportement responsable et/ou commet une infraction passible d'un avertissement ou d'une exclusion. Comment l'arbitre va-t-il agir, compte tenu de cette double fonction ? 9.02 p.53

L'entraîneur qui part s'échauffer derrière son but (ou s'apprête à entrer) et qui a un comportement répréhensible alors que le jeu se déroule, est sanctionnable, à ce moment-là, au même titre qu'un joueur.

Dès lors qu'il entre en jeu, il est soumis aux procédures relatives aux joueurs. Tout comportement nécessitant un AVT ou une EXC entraîne la présentation du carton approprié. S'il vient à être remplacé, il retrouve sa fonction d'entraîneur et il est donc susceptible d'être sanctionné au titre de cette fonction.

Dans tous les autres cas, il y a lieu de le considérer comme entraîneur. Dans un 1er temps, l'arbitre le rappellera à l'ordre puis, si cela devait s'avérer nécessaire, il pourrait être averti ou exclu (avec présentation du carton) en fonction des motifs indiqués dans la loi 12. Bien évidemment, dans cette hypothèse, il ne pourra pas participer ultérieurement au jeu en tant que joueur s'il est exclu.

Dans tous les cas, l'arbitre effectuera un RCC en précisant la situation rencontrée.

Lors d'un hors-jeu signalé par l'arbitre assistant, l'arbitre, désirant laisser l'avantage, demande à son assesseur de baisser le drapeau.

a) L'arbitre peut-il appliquer la règle de l'avantage

b) L'avantage présumé ne se réalise pas immédiatement ou en quelques secondes ? Page 187 – 9.03:

L'avantage s'applique également pour le hors-jeu. Lorsque l'arbitre assistant lève le drapeau, l'arbitre signifie l'avantage. L'arbitre assistant peut alors baisser le drapeau et reprendre la position préconisée à la hauteur de l'avant-dernier défenseur.

Si l'avantage ne se réalise pas immédiatement ou en quelques secondes, l'arbitre peut revenir sur sa décision et sanctionner le hors-jeu préalable et cela malgré le fait que l'assistant n'indique plus, à ce moment précis, ce hors-jeu.

Que savez-vous concernant les spécifications énoncées dans la loi 2 ? IFAB p.47

Tous les ballons doivent être :

- sphériques ;
- en matière adéquate ;
- d'une circonférence comprise entre 68 et 70 cm ;
- d'un poids compris entre 410 à 450 g au début du match
- d'une pression comprise entre 0,6 et 1,1 atmosphère (600 à 1 100 g/cm<sup>2</sup>).

Tous les ballons utilisés dans des matches de compétitions officielles organisés sous l'égide de la FIFA ou des confédérations doivent porter l'une des mentions suivantes : FIFA Quality, FIFA Quality PRO ou IMS : International Match Standard

Quelle est la procédure de la balle à terre ? Page 141

La BAT est donnée au gardien de but de l'équipe en défense dans sa surface de réparation si, au moment où le jeu a été arrêté :

- Le ballon se trouvait dans sa surface de réparation, où
- La dernière touche de balle a eu lieu dans la surface de réparation.

Dans tous les autres cas, l'arbitre donne la balle à terre à un joueur de l'équipe qui a touché le ballon pour la dernière fois, et à l'endroit où le ballon a pour la dernière fois été touché par un joueur, un agent extérieur ou un arbitre, tel que précisé au point 1 de la Loi 9. Tous les autres joueurs doivent se trouver au moins à 4 m du ballon jusqu'à ce que celui-ci soit en jeu.

Comment sont qualifiées les différentes attitudes des joueurs sanctionnées d'un CFD ? Page 196 :

Un CFD est accordé si, de l'avis de l'arbitre, un joueur commet l'une des fautes suivantes de manière :

- Imprudente : attitude d'un joueur qui dispute le ballon sans attention, ni égard, ni précaution. Pas de sanction.

- Inconsidérée : attitude d'un joueur qui agit sans tenir compte du caractère dangereux ou des conséquences de son acte pour son adversaire. AVT



- Violente : attitude d'un joueur qui fait un usage excessif de la force au risque de mettre en danger l'intégrité physique de son adversaire.  
Exclusion

Quels sont les motifs d'exclusion qui sont applicable aux officiels d'équipe ? Page 205 :

- Retarder la reprise du jeu de l'équipe adverse (par exemple en gardant le ballon ou en le dégageant, ou en faisant obstacle à un joueur)
- Quitter délibérément la surface technique pour :
  - o Signifier sa désapprobation ou se plaindre auprès d'un arbitre.
  - o Agir de manière provocatrice ou offensante.
- Pénétrer dans la surface technique de l'équipe adverse de manière agressive ou en cherchant la confrontation
- Jeter ou botter délibérément un objet sur le terrain
- Pénétrer sur le terrain pour :
  - o Chercher la confrontation avec un arbitre (y compris à la mi-temps ou à l'issue du match).
  - o Interférer avec le jeu, un adversaire ou un arbitre
- Pénétrer dans la salle de visionnage
- Se comporter de manière agressive ou physique (incluant crachat et morsure) envers tout joueur, remplaçant, joueur remplacé ou officiel des équipes, ou arbitre, supporter ou autre personne.
- Recevoir un second avertissement au cours du même match.
- Tenir des propos ou faire des gestes blessants, injurieux et/ou grossiers.
- Utiliser de manière illicite des équipements électroniques ou de communications et/ou se comporter de manière inappropriée du fait de l'utilisation d'équipements électroniques ou de communication.
- Adopter un comportement violent.

QUESTION 15 16 D1 D2

Quelles fautes peuvent être commises contre un gardien de but en vue de s'emparer du ballon qu'il tient en mains ou qu'il tente d'assurer la maîtrise ? Page 216 – 5.07:

Il y a faute si un adversaire :

- Saute contre le gardien ou fait un geste en tendant de lui subtiliser le ballon.
- Fait des pas d'un côté et de l'autre devant le gardien les bras étendus pour empêcher de mettre le ballon en jeu ou de le relancer à la main.
- Se tient devant un gardien au moment où un corner est botté est profité à cette position pour faire obstacle à sa progression avant le tir ou durant la trajectoire du ballon.
- Tente par tout moyen de prendre le ballon que le gardien a en mains ou dans une seule main.

24 Quels sont les motifs de prolongation de chaque période ? IFAB p.87

- les remplacements;
- l'évaluation de la blessure et/ou le transport de joueurs blessés hors du terrain;
- les manœuvres visant à perdre du temps délibérément;
- les sanctions disciplinaires;
- les pauses prévues pour se désaltérer (qui, dans la mesure du possible, ne doivent pas excéder une minute) ou pour d'autres raisons médicales autorisées dans le règlement de la compétition;
- les vérifications et analyses effectuées dans le cadre de l'assistance vidéo à l'arbitrage.
- toute autre cause, y compris tout retard important dans la reprise du jeu (par ex: célébration d'un but)

Les deux gardiens de but peuvent-ils jouer avec un maillot de couleur identique ? QUESTION L4/§1/Q3

La Loi 4 prévoit que les gardiens de but évoluent dans des couleurs différentes. Cependant, si dans des circonstances particulières, cette obligation s'avérait difficile à respecter (exemple : équipement à plusieurs couleurs dominantes, dotation de maillots à l'occasion de certaines compétitions : Coupe de France, ...), l'arbitre tolérera que les deux gardiens de but jouent dans les mêmes couleurs.

Dans ce cas, l'arbitre devra redoubler de vigilance, dans l'hypothèse où l'un des gardiens viendrait à évoluer dans la surface de réparation adverse.

Quels sont les motifs d'avertissement qui sont applicable aux officiels d'équipe ? Page 205 :

- Ne pas respecter – clairement et avec persistance – les limites de la surface techniques.
- Retarder la reprise du jeu de son équipe.
- Pénétrer volontairement dans la surface technique de l'équipe adverse (sans chercher la confrontation).
- Manifester sa désapprobation par la parole ou par des gestes, notamment en :
  - o Jetant ou donnant des coups de pied dans des bouteilles ou autres objets.
  - o Faisant des gestes montrant clairement un manque de respect envers le corps arbitral.
- Pénétrer dans la zone de visionnage.
- Demander excessivement ou avec persistance d'infliger des cartons à l'adversaire.
- Effectuer de manière excessive le signal de recours à l'arbitrage vidéo.
- Adopter avec persistance un comportement répréhensible (mises en garde répétées).
- Se comporter d'une manière irrespectueuse envers le jeu.
- 



#### QUESTION 17 D1D2

L'arbitre s'aperçoit, après 10 minutes de jeu en 1ère période, que le n°13 a débuté le match à la place du n°7 resté sur le banc. Il n'a pas été informé avant le coup d'envoi du match. Décisions Page 50 – 5.01 :

Ce joueur n°13 sera autorisé à rester sur le terrain et il ne sera pas averti. L'arbitre fera un RCC

Le jeu est arrêté lorsque l'arbitre s'en aperçoit : reprise consécutive à l'arrêt.

Le ballon est en jeu au moment de la constatation : l'arbitre ne doit pas l'arrêter pour un tel motif.

S'il l'a fait, la reprise du jeu se fera par une BAT à l'endroit où se trouvait le ballon lors de l'arrêt SRCP Loi 8

Un attaquant tire au but et le ballon est renvoyé par le montant, dans le terrain, puis éclate. Décisions ? QUESTION L2/§2/Q1

Arrêt du jeu.

Remplacement du ballon défectueux par un nouveau ballon.

Le ballon éclate dans la surface de réparation : dans tous les cas, balle à terre donnée au gardien de but

Le ballon éclate hors de la surface :

- Le dernier contact a eu lieu dans la surface : balle à terre donnée au gardien de but.
- Le dernier contact a eu lieu hors de la surface : balle à terre donnée à un joueur de l'équipe qui avait la possession du ballon et à l'endroit du dernier contact.

Comment l'arbitre reprendre-t-il le jeu s'il s'aperçoit qu'une équipe comporte un joueur supplémentaire et qu'un but est marqué ? 12.03 p.55

Que la personne supplémentaire ait interféré ou, pas dans le jeu :

But marqué en faveur de l'équipe régulière : But accordé. CE

But en faveur de l'équipe irrégulière :

- Pas d'interférence : But refusé. CFD à l'endroit où se trouvait la personne supplémentaire SRCP Loi 13 ou PY si dans la SDR
- Interférence : But refusé, CFD à l'endroit où le joueur a interféré SRCP Loi 13 ou PY si dans la SDR

Deux adversaires sont au duel pour la conquête du ballon. Le défenseur prend le dessus et protège son ballon avant de se laisser tomber, à la recherche de la faute. L'arbitre ne crie « pas de faute, ça joue », mais le défenseur au sol garde le ballon entre les jambes. Décisions ? 8.07 p.225

Le fait de garder le ballon bloqué entre les jambes ne constitue pas une infraction en soi. Par contre, c'est une tactique courante que de bloquer sa course et de provoquer un contact avec l'adversaire dont l'objectif est d'obtenir un CF

A partir du moment où l'arbitre a communiqué sa décision de laisser jouer, le défenseur doit très vite se relever et poursuivre son action. S'il persiste à jouer le ballon au sol, en empêchant l'adversaire de s'en emparer, il commet une infraction sanctionnée à minima d'un CFI. Tout contact, coup pied au sol ou autre entraînerait un CFD ou PY.

#### QUESTION 23 D1 D2

Quelles sont les fautes passibles d'un CFD ? IFAB p.107 D1 23N

1. Frapper ou essayer de frapper un adversaire ( y compris coup de boule)
2. Donner ou essayer de donner un coup de pied à un adversaire
3. Faire ou essayer de faire trébucher un adversaire
4. Bousculer un adversaire
5. Charger un adversaire
6. Sauter sur un adversaire
7. Tacler un adversaire ou lui disputer le ballon
8. Commettre une « main » (excepté le gardien dans sa propre SDR)
9. Mordre ou cracher sur/vers quelqu'un
10. Tenir (ou retenir) un adversaire
11. Faire obstacle à la progression d'un adversaire avec contact
12. Lancer un objet sur/vers le ballon, un adversaire ou un arbitre, ou touche le ballon avec un objet à la main

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand une personne supplémentaire est présente sur le terrain et interfère avec le jeu (dispute le ballon, crie "laisse !" à un adversaire, ...) ? QUESTION L3/§4/Q2

Arrêt du jeu.

Avertissement à la personne supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.

Si l'interférence empêche un but d'être marqué : exclusion pour avoir annihilé une occasion nette de but.

Dans tous les cas, exclusion s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou rapport s'il s'agit d'un joueur exclu ou d'un joueur sous fausse identité (avertissement au capitaine).

Si l'interférence a lieu dans sa surface de réparation : penalty.

Si l'interférence a lieu hors de sa surface de réparation : coup franc direct à l'endroit de l'interférence, sous réserve de la procédure de la Loi 13.

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand une personne supplémentaire est présente sur le terrain et interfère dans le jeu avant qu'un but soit marqué ? QUESTION L3/§4/Q4

Avertissement à la personne supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.

Exclusion s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou rapport s'il s'agit d'un joueur exclu ou d'un joueur sous fausse identité (avertissement au capitaine).

But en faveur de l'équipe régulière : but accordé. Coup d'envoi.



But en faveur de l'équipe irrégulière :

- Par l'équipe irrégulière : but refusé. Coup franc direct à l'endroit où se trouvait la personne supplémentaire.
- Par l'équipe régulière contre son camp : but refusé. Coup franc direct à l'endroit où se trouvait la personne supplémentaire.

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand une personne supplémentaire est présente sur le terrain et commet une faute ne nécessitant pas une sanction disciplinaire ? QUESTION L3/§4/Q5

Arrêt du jeu.

Avertissement à la personne supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.

Dans tous les cas, exclusion s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou rapport s'il s'agit d'un joueur exclu ou d'un joueur sous fausse identité.

Si l'interférence a lieu dans sa surface de réparation : penalty.

Si l'interférence a lieu hors de sa surface de réparation : coup franc direct à l'endroit de l'interférence, sous réserve de la procédure de la Loi 13.

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand une personne supplémentaire est présente sur le terrain et commet une faute nécessitant un avertissement ? QUESTION L3/§4/Q6

Arrêt du jeu.

Avertissement à la personne supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation puis avertissement pour la faute commise.

Exclusion pour avoir reçu deux avertissements au cours du même match.

Dans tous les cas, exclusion s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou rapport s'il s'agit d'un joueur exclu ou joueur sous fausse identité (avertissement au capitaine).

Si l'interférence a lieu dans sa surface de réparation : penalty

Si l'interférence a lieu hors de sa surface de réparation : coup franc direct à l'endroit de l'interférence, sous réserve de la procédure de la Loi 13.

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand une personne supplémentaire est présente sur le terrain et commet une faute nécessitant une exclusion ? QUESTION L3/§4/Q7

Arrêt du jeu.

Exclusion de la personne supplémentaire selon la nature de la faute commise.

Rapport s'il s'agit d'un joueur exclu ou d'un joueur sous fausse identité (avertissement au capitaine) (avertissement au capitaine).

Si l'interférence a lieu dans sa surface de réparation : penalty.

Si l'interférence a lieu hors de sa surface de réparation : coup franc direct à l'endroit où elle a interféré sous réserve de la procédure de la Loi 13.

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand une personne supplémentaire de l'équipe A est présente sur le terrain et subit une faute d'un joueur de l'équipe B (coup de poing), alors qu'elle n'interfère pas avec le jeu ? QUESTION L3/§4/Q8

Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.

Exclusion du joueur fautif de l'équipe B pour acte de brutalité.

Avertissement à la personne supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.

Mise en garde s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou rapport si c'est un joueur exclu de l'équipe A ou un joueur sous fausse identité (avertissement au capitaine).

Si la victime se trouve dans la surface de réparation de l'équipe B : penalty pour l'équipe A.

Si la victime se trouve hors de la surface de réparation de l'équipe B : coup franc direct pour l'équipe A à l'endroit de la faute sous réserve de la procédure de la Loi 13.

Quelles décisions doit prendre l'arbitre quand une personne supplémentaire de l'équipe A est présente sur le terrain et subit une faute d'un joueur de l'équipe B, alors qu'elle interfère avec le jeu ? QUESTION L3/§4/Q9

Arrêt du jeu.

Sanction disciplinaire éventuelle à l'encontre du joueur fautif de l'équipe B.

Avertissement à la personne supplémentaire pour avoir pénétré sur le terrain sans autorisation. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.

Si l'interférence empêche un but d'être marqué : exclusion pour avoir annihilé une occasion nette de but.

Dans tous les cas, exclusion s'il s'agit d'un officiel d'équipe ou rapport s'il s'agit d'un joueur exclu de l'équipe A ou joueur sous fausse identité (avertissement au capitaine).

Si l'interférence a lieu dans la surface de réparation de l'équipe A : penalty pour l'équipe B.

Si l'interférence a lieu hors de la surface de réparation de l'équipe A : coup franc direct pour l'équipe B à l'endroit de l'interférence sous réserve de la procédure de la Loi 13.

Lors de la vérification de l'équipement, l'arbitre constate qu'un joueur porte des chaussettes coupées. Décisions ? QUESTION L4/§1/Q11

L'arbitre permettra au joueur de participer à la rencontre à condition que l'équipement situé sous les chaussettes coupées soit de la même couleur que celles-ci.

Si un ruban adhésif est utilisé, celui doit être de la couleur que la partie de la chaussette sur laquelle il est appliqué ou qu'il couvre.



13 Quelle est la procédure à appliquer lorsqu'un joueur refoulé pour saignement demande à revenir sur le terrain ? Décisions ? QUESTION L5/§2/Q3

Le joueur peut revenir sur le terrain avec l'accord de l'arbitre qui vérifie lors d'un arrêt de jeu la fin du saignement. Cela peut se faire aussi pendant le déroulement de la partie après vérification par l'arbitre assistant ou par, le cas échéant, le 4ème arbitre qui indique à l'arbitre que le saignement est stoppé.

Un défenseur commet une faute passible d'un avertissement. L'arbitre laisse l'avantage et le ballon revient vers un autre attaquant qui poursuit l'action. Ce même défenseur commet une nouvelle faute passible d'un avertissement sur le second attaquant. Décisions et explications ? QUESTION L5/§3/Q2

Arrêt du jeu.

- Si la 1ère faute consistait à perturber ou à stopper une attaque prometteuse : Le défenseur ne sera pas averti pour la 1ère faute, il recevra un avertissement uniquement pour la 2ème faute.
- En dehors d'une attaque prometteuse, si la 1ère faute nécessitait un avertissement : L'arbitre prendra soin de clairement indiquer qu'il sanctionne, sur le plan disciplinaire, successivement les deux fautes en montrant du bras les deux endroits où elles ont été commises et lèvera le carton jaune deux fois. Ensuite, l'arbitre présentera le carton rouge indiquant l'exclusion.

Coup franc direct pour l'équipe attaquante à l'endroit de la 2ème faute ou penalty si celle-ci été commise dans la surface de réparation du défenseur.

Rapport en cas d'exclusion.

Le n° 5A a été averti en 1ère période. À la 60ème minute, ce n°5A commet une faute passible d'un avertissement sur l'attaquant n°9B qui se dirige vers le but adverse. L'arbitre laisse l'avantage. Le n°9B tire et le ballon est capté par le gardien A. Ce dernier dégage le ballon vers son partenaire n°5A. Décisions et explications ? QUESTION L5/§3/Q8

Si la faute consistait à perturber ou à stopper une attaque prometteuse : Le défenseur ne sera pas averti. L'arbitre laisse le jeu se poursuivre.

En dehors d'une attaque prometteuse si la faute nécessitait un avertissement :

- Arrêt du jeu.
- La Loi 12, chapitre "avantage" précise qu'en pareil cas, lorsque l'arbitre a laissé le jeu se dérouler, il est tenu de l'interrompre si le fautif interfère à nouveau dans le jeu, afin de l'exclure pour un second avertissement.
- Coup franc indirect à l'endroit où le n°5A interfère dans le jeu, sous réserve de la procédure de la Loi 13.
- Rapport.
- 

QUESTION 17 D1 D2

Quelle est la définition d'une faute grossière ? IFAB p.117

Tacler ou disputer le ballon tout en mettant en danger l'intégrité physique d'un adversaire ou en agissant avec violence ou brutalité doit être sanctionné comme faute grossière.

Se rend coupable d'une faute grossière tout joueur qui se jette avec une ou deux jambes en avant pour disputer le ballon de face, de côté ou par derrière avec violence ou mise en danger de l'intégrité physique de l'adversaire.

L'équipe B marque un but. L'équipe A exécute le coup d'envoi consécutif par son joueur n°10 qui, voyant le gardien de but avancé, frappe directement dans le but de l'équipe B. L'arbitre accorde le but. C'est alors que le capitaine de l'équipe B fait remarquer à l'arbitre qu'un de ses coéquipiers était resté à 20 ou 30 mètres dans le camp A au moment du coup d'envoi. Il lui dépose une réserve technique. Quelle sera la décision de l'arbitre et explications ? QUESTION L8/§3/Q3

L'arbitre, reconnaissant le fait immédiatement, applique les dispositions prévues par la loi 8 stipulant que lors d'un coup d'envoi, tous les joueurs (à l'exception du botteur) doivent se trouver dans leur propre moitié de terrain et qu'en cas d'infraction à cette procédure, celui-ci doit être recommencé.

En conséquence, l'arbitre décidera : But refusé, Coup d'envoi à recommencer.

À l'issue d'un match de coupe (y compris à l'issue de la prolongation le cas échéant) ou pendant l'épreuve des tirs au but, un joueur quitte le terrain et ne revient pas, tout en n'étant pas blessé. Décisions ? QUESTION L10/TAB/§1/Q3

L'épreuve des tirs au but ne doit pas être retardée par un joueur ayant quitté le terrain. Le tir du joueur sera considéré comme raté si le joueur ne revient pas à temps pour exécuter le dernier tir.

À l'issue d'un match de coupe (y compris à l'issue de la prolongation le cas échéant), 1, 2 ou même 3 joueurs accompagnés de leur entraîneur ou du médecin font constater à l'arbitre qu'ils ne sont plus aptes à participer à l'épreuve des tirs au but en raison de blessures qui n'ont pas été détectées ou constatées pendant le match. L'arbitre doit-il obliger ces joueurs à effectuer le tir ou peut-il, après consultations, autoriser les joueurs en question à s'abstenir de tirer ? QUESTION L10/TAB/§1/Q4

L'arbitre n'obligera pas les joueurs blessés à participer à l'épreuve mais il demandera à l'équipe adverse d'égaliser son nombre de joueurs. En effet il n'y a pas de nombre minimal de joueurs imposés pour l'épreuve des tirs au but.

Quels sont les motifs d'avertissement ? IFAB p.114

1. CAS
2. Enfreindre avec persistance les lois du jeu



3. Ne pas respecter la distance requise sur une BAT/ un CF / un Corner / une rentrée de touche
4. Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes
5. Retarder la reprise du jeu
6. Pénétrer ou revenir délibérément sur le terrain, ou quitter délibérément le terrain sans l'autorisation de l'arbitre
7. Pénétrer dans la zone de visionnage
8. Faire usage excessif du signal d'analyse vidéo (écran de télévision)

#### QUESTION 24 D1 D

Le n°6A, blessé, se fait soigner en dehors du terrain alors que l'arbitre siffle la fin d'un match de coupe (ou de la prolongation le cas échéant). Alors que l'épreuve des tirs au but va commencer, le joueur est toujours en train de se faire soigner. Décisions ? QUESTION L10/TAB/§5/Q2

L'arbitre demandera au capitaine de l'équipe A si son n°6 participe ou non à l'épreuve.

Le n°6A n'est pas en état physique de participer à l'épreuve :

- Le capitaine B donnera le nom et le numéro de son joueur qui sera retiré de la liste des tireurs.
- Chaque équipe débutera l'épreuve avec 10 joueurs.

Le capitaine A souhaite que son n°6 participe à l'épreuve :

- L'équipe B ne réduira pas son nombre de joueurs autorisés.
- L'épreuve débutera à 11 contre 11 même si le n°6A n'est pas présent dans le rond central au début de l'épreuve.
- L'arbitre informe le capitaine A que si le joueur n°6A ne revient pas à temps pour exécuter son tir au but (11ème), il sera considéré comme raté.
- Si, avant le dernier tir des deux équipes, le capitaine A informe l'arbitre que le n°6A ne pourra pas participer à l'épreuve, on procédera alors à l'égalisation du nombre de joueurs autorisés.

Épreuve des tirs au but. Quelles décisions devra prendre l'arbitre si :

- a) Le gardien de but s'avance dans le terrain avant le botté ?
- b) Le tireur use d'une feinte illégale entre le signal de l'arbitre et le botté ?
- c) Le tireur et le gardien de but se rendent coupables en même temps des infractions précitées en a) et b) ?

#### QUESTION L10/TAB/§6/Q2

- a) But marqué : tir au but validé.  
But non marqué :
  - Le gardien de but a au moins un pied sur sa ligne de but : Tir au but considéré comme raté.
  - Le gardien de but n'a pas au moins un pied sur sa ligne de but :
    - Pas d'influence sur le tireur (ballon hors du but ou sur un montant et/ou barre transversale) : tir au but considéré comme raté.
    - Influence sur le tireur ou tir repoussé par le gardien : mise en garde du gardien de but. Tir au but à refaire.
- b) Dans tous les cas : avertissement au tireur pour comportement antisportif. Tir au but considéré comme raté.
- c) Dans tous les cas : avertissement au tireur pour comportement antisportif. Tir au but considéré comme raté.

#### QUESTION 18 D1 D2

Quelles sont les critères d'anéantissement d'une occasion de but ? IFAB p.117

- La distance entre le lieu de la faute et le but
- Le sens du jeu
- La probabilité de conserver ou de récupérer le ballon
- Le placement et le nombre de défenseurs

À la fin d'un match de coupe (y compris de la prolongation le cas échéant), tous les joueurs ayant terminé le match doivent rester sur le terrain et se trouver dans le rond central pour l'exécution des tirs au but. Que doivent précisément faire les joueurs retirés de cette procédure ? Sont-ils autorisés à rester dans le rond central ? QUESTION L10/TAB/§8/Q1

L'accès à l'aire de jeu n'est possible qu'aux joueurs autorisés à participer à l'épreuve des tirs au but.

Dans ces conditions, les joueurs retirés de la procédure pour égaliser le nombre de joueurs des équipes en présence ne peuvent être autorisés à rester dans le rond central. Ils seront situés dans la surface technique.

12 Quelles sont les parties du corps que l'arbitre assistant doit prendre en compte avant de signaler un joueur en position de hors-jeu ? QUESTION L11/§1/Q1

N'importe quelle partie de la tête, du tronc ou des jambes de l'attaquant doit être pris en compte.

Par contre, les mains et les bras des défenseurs et des attaquants, y compris les gardiens de but, ne sont pas pris en compte.





16 Le joueur n°10 de l'équipe A est en position de hors-jeu. Un partenaire lui envoie le ballon. La situation est telle que le joueur n°10A va être sanctionné si le ballon lui parvient. Toutefois, pendant la trajectoire du ballon, le n°4B manie délibérément le ballon qui parvient malgré tout au joueur n°10A. Décisions et explications ? QUESTION L11/§3/Q1

Laisser jouer.

Aucune infraction à la Loi 11 n'a été commise car un joueur en position de hors-jeu qui reçoit un ballon joué délibérément par un adversaire, y compris de la main ou du bras, n'est pas considéré comme tirant un quelconque avantage de sa position.

Un joueur se blesse et a recours à des soins. Les lois du Jeu disent que le joueur doit sortir du terrain mais qu'il existe des exceptions. Quelles sont t-elles ? IFAB p.69

- un gardien de but est blessé
- un gardien de but et un joueur de champ sont entrés en collision et nécessitent des soins
- des joueurs de la même équipe sont entrés en collision et nécessitent des soins
- une grave blessure est constatée
- un joueur est blessé à la suite d'une faute avec contact pour laquelle l'adversaire est averti ou exclu pour autant que l'évaluation de la blessure ou les soins soient effectués rapidement
- un penalty a été accordé et le joueur blessé en est le tireur attitré

Un coup franc est accordé à l'équipe A dans sa surface de réparation. Le gardien de but lève le ballon vers un partenaire situé sur le terrain (dans ou hors de la surface de réparation) qui le lui renvoie de la tête. Décisions ? QUESTION L13/§3/Q6

Arrêt du jeu.

Aucune sanction disciplinaire.

Coup franc est à refaire.

Lors de l'exécution d'un penalty, le gardien de but s'avance avant que le ballon ne soit botté et le tir est exécuté. Décisions ? QUESTION L14/§3/Q3

Le ballon pénètre dans le but : But accordé, Coup d'envoi.

But ne pénètre pas dans le but :

- Le gardien de but a au moins un pied sur sa ligne de but : Laisser jouer ou reprise consécutive à l'arrêt.
- Le gardien de but n'a pas au moins un pied sur sa ligne de but :
  - o Pas d'influence sur le tireur (ballon hors du but ou sur un montant et/ou barre transversale) : laisser jouer ou reprise consécutive à l'arrêt.
  - o Influence sur le tireur ou tir repoussé par le gardien : arrêt du jeu. Mise en garde du gardien de but. Penalty à refaire.

Quels sont les motifs d'exclusion ? IFAB p.116

1. Commettre une faute grossière
2. Commettre un acte de brutalité
3. Cracher sur/vers ou mordre quelqu'un
4. Empêcher l'équipe adverse de marquer un but, ou annihiler une occasion de but manifeste en commettant une main (excepté le gardien de but dans sa propre SDR)
5. Empêcher l'équipe adverse de marquer un but, ou annihiler une occasion de but manifeste à un adversaire se dirigeant vers le but du joueur fautif en commettant une faute passible d'un CF
6. Tenir des propos ou faire des gestes blessants, injurieux et/ou grossiers
7. Recevoir un 2<sup>nd</sup> AVT dans le même match
8. Pénétrer dans la salle de visionnage

Lors de l'exécution d'un penalty, deux fautes sont commises en même temps (feinte illégale du botteur et une faute par un autre joueur). Décisions et explications ? QUESTION L14/§5/Q4

En cas de fautes commises en même temps, la feinte illégale du botteur est considérée la plus grave.

Dans tous les cas : arrêt du jeu ou but refusé. Avertissement au botteur pour comportement antisportif. Coup franc indirect sur le point de penalty.

Si penalty à la fin du temps réglementaire : dans tous les cas, fin de la période ou du match.

15 Coup de pied de but pour l'équipe A. Le gardien de but lève le ballon vers un partenaire situé sur le terrain (dans ou hors de sa surface de réparation) qui le lui renvoie de la tête. Décisions ? QUESTION L16/§2/Q5

Arrêt du jeu.

Aucune sanction disciplinaire.

Coup de pied de but à refaire.

17 Que savez-vous concernant les personnes prenant place dans la surface technique ? IFAB p.39

Les personnes prenant place dans la surface technique :



- doivent être identifiées avant le début du match conformément au règlement de chaque compétition ;
- doivent adopter un comportement responsable ;
- ne peuvent sortir de la surface technique. Des circonstances particulières, comme l'intervention, avec l'autorisation de l'arbitre, du physiothérapeute ou du médecin sur le terrain pour soigner un joueur blessé, font exception à cette règle.

Une seule personne à la fois est autorisée à donner des instructions tactiques depuis la surface technique.

19 Quel est l'équipement obligatoire des joueurs ? IFAB p.58

L'équipement obligatoire de tout joueur comprend chacun des équipements suivants :

- un maillot avec des manches ;
- un short ;
- des chaussettes – tout ruban adhésif ou matériau appliqué ou porté à l'extérieur doit être de la même couleur que la partie de la chaussette sur laquelle il est appliqué ou qu'il couvre ;
- des protège-tibias : ils doivent être en matière adéquate pour offrir un degré de protection raisonnable et doivent être recouverts par les chaussettes
- des chaussures.

Quels sont les pouvoirs et devoirs de l'arbitre ? IFAB p.68

L'arbitre :

- veille à l'application des lois du jeu
- contrôle le match en collaboration avec les autres arbitres
- remplit la fonction de chronométreur, consigne par écrit les événements du match et remet aux autorités compétentes un rapport de match consignait les informations relatives à toute mesure disciplinaire, ainsi que tout autre incident survenu avant, pendant ou après le match
- signifie les reprises du jeu et supervise leur exécution

À la 30ème minute de match, lors de l'exécution d'un penalty, quelles décisions devra prendre l'arbitre si :

- a) Le tireur use d'une feinte illégale entre le signal de l'arbitre et le botté ?
- b) Le tireur et le gardien de but se rendent coupables en même temps d'une infraction ?

Question L14/§3/Q4

- a) Dans tous les cas : arrêt du jeu ou but refusé. Avertissement au tireur pour comportement antisportif. Coup franc indirect sur le point de penalty.
- b) Dans tous les cas : arrêt du jeu ou but refusé. Avertissement au tireur pour comportement antisportif. Coup franc indirect sur le point de penalty

Que doivent indiquer les arbitres assistants ? IFAB p.80

- quand le ballon est sorti du terrain et à quelle équipe revient le corner, le coup de pied de but ou la rentrée de touche
- quand un joueur est en position de hors-jeu peut être sanctionné
- quand un remplacement est demandé
- lors de penaltys, si le gardien de but quitte sa ligne avant que le ballon n'ait été botté, et si le ballon a franchi la ligne ; en la présence d'arbitres assistants supplémentaires, l'arbitre assistant devra se tenir à hauteur du point de pénalty.

Quelle est la définition de position de hors-jeu ? IFAB p.95

Être en position de hors-jeu n'est pas une infraction.

Un joueur est en position de hors-jeu si :

- N'importe quelle partie de la tête, du tronc ou des jambes se trouve dans la moitié de terrain adverse (ligne médiane non comprise) ; et
- N'importe quelle partie de la tête, du tronc ou des jambes se trouve plus près de la ligne de but adverse que le ballon et l'avant-dernier adversaire

Les mains et bras de tous les joueurs, y compris les gardiens de but, ne sont pas pris en compte.

Quelles sont les motifs de mis en garde pour les officiels d'équipe ? IFAB p.118

- Pénétrer sur le terrain de manière respectueuse, sans chercher la confrontation
- Ne pas coopérer avec les arbitres, par exemple en ignorant les instructions d'un arbitre assistant ou du quatrième arbitre
- Exprimer un léger désaccord (par la parole ou par des gestes) envers une décision
- Quitter plusieurs fois la surface technique (sans commettre d'autre infraction)

Sur corner, le tireur, en bottant, casse le poteau de corner puis touche le ballon du pied droit qui rebondit sur son autre pied. Le ballon reste sur le terrain. Décisions et explications ? QUESTION L17/§1/Q1 :

Arrêt du jeu.

Le poteau de corner est un corps neutre. Dans un cadre normal l'arbitre n'arrête pas immédiatement le jeu. Par contre, ici, le jeu est immédiatement arrêté compte tenu de la reprise de jeu qui doit suivre.

Réparation ou remplacement du poteau de corner.



Le botteur ayant joué deux fois consécutivement le ballon, coup franc indirect pour l'équipe adverse.

18 Un défenseur frappe un adversaire dans sa propre surface de réparation alors que le jeu se déroule près de l'autre but. L'arbitre assistant a vu la scène et le signale immédiatement avec le drapeau. L'arbitre ne le voit pas tout de suite et le ballon va en sortie de but avant qu'il ne remarque le signal de son assistant. Décisions ? QUESTION L6/§1/Q2

Exclusion du joueur fautif pour acte de brutalité.

Penalty.

Rapport.

1 Coup de pied de but pour l'équipe A. Le ballon est joué et à ce moment-là, un adversaire l'intercepte dans la surface de réparation et marque un but contre l'équipe A. Décisions ? QUESTION L16/§2/Q4

a) L'attaquant était dans la surface de réparation au moment où le ballon a été botté : But refusé. Coup de pied de but à refaire.

b) L'attaquant n'était pas dans la surface de réparation au moment où le ballon a été botté : But accordé. Coup d'envoi.

Rentrée de touche effectuée régulièrement par l'équipe A, à l'intention de son gardien de but. Celui-ci, situé à l'extérieur de sa surface de réparation, contrôle le ballon du pied et le ramène dans sa surface puis s'en saisit des mains. Décisions et explications ? QUESTION L15/§1/Q1 :

Le gardien contournant volontairement la Loi, doit être sanctionné par un coup franc indirect à l'endroit où il se saisit du ballon des mains, sous réserve de la procédure de la loi 13.

Une rentrée de touche est exécutée par un joueur de l'équipe A alors qu'un adversaire B n'est pas à distance. Décisions ? QUESTION L15/§2/Q7 :

Le joueur B gêne abusivement l'exécutant (Loi 15 – IFAB) :

- Rentrée de touche régulière : arrêt du jeu. Avertissement au joueur B pour comportement antisportif. Coup franc indirect à l'endroit du joueur B.
- Rentrée de touche irrégulière : arrêt du jeu. Avertissement au joueur B pour comportement antisportif. Rentrée de touche à refaire par l'équipe A.

Le joueur B ne gêne pas abusivement l'exécutant :

- Rentrée de touche régulière : laisser jouer.
- Rentrée de touche irrégulière : arrêt du jeu. Touche à refaire par l'équipe B.

Lors d'une action de jeu, le n°8A botte le ballon pour son partenaire n°11A en position de hors-jeu. Le ballon éclate pendant la trajectoire. Décisions et explications ? QUESTION L11/§5/Q1

Arrêt du jeu.

Changement de ballon.

Le joueur en position de hors-jeu ne peut être sanctionné qu'à partir du moment où il joue ou touche le ballon.

Balle à terre, sous réserve de la procédure de la Loi 8.

Comment l'arbitre doit-il agir en ce qui concerne le signal d'exécution d'un coup franc ? QUESTION L13/§1/Q1

Les directives pratiques pour les arbitres, paragraphe "utilisation du sifflet", disent :

- Il n'est pas nécessaire de siffler la reprise du jeu pour la plupart des coups francs.
- Par contre, le coup de sifflet est nécessaire pour signifier la reprise du jeu :
  - o Lors d'un coup franc avec placement d'un mur à distance réglementaire.
  - o Après interruption du jeu pour sanctionner disciplinairement un joueur.

L'arbitre siffle un attaquant de l'équipe A en position de hors-jeu dans le camp de l'équipe B, très loin du but de l'équipe A. Comment l'arbitre devra-t-il exécuter la signalisation ? QUESTION L13/§2/Q3

L'arbitre signale un coup franc indirect en levant le bras à la verticale. Il baisse son bras immédiatement une fois le ballon remis en jeu. En effet, lorsqu'il y a une très faible probabilité qu'un but puisse être marqué directement, l'arbitre n'a pas besoin d'attendre que le ballon soit joué par un autre joueur ou sorte du terrain pour baisser son bras.

Comment définit-on un coup franc joué rapidement ? Si l'arbitre commence à placer le mur et que le botteur "joue rapidement", le coup franc est-il toujours défini comme "joué rapidement" ? QUESTION L13/§3/Q3

Un coup franc est joué rapidement quand, aussitôt après l'arrêt du jeu par l'arbitre, et dans la continuité de l'action, un joueur de l'équipe bénéficiaire de la remise en jeu botte le ballon (arrêté à l'endroit de la faute ou à l'endroit précisé par la Loi). Le signal de reprise du jeu est considéré comme tacite même s'il n'est pas visible.



Par contre dès qu'un joueur de l'équipe bénéficiaire demande le respect de la distance réglementaire, le coup franc ne peut plus entrer dans la catégorie des coups francs joués rapidement. L'IFAB précise que le coup de sifflet est nécessaire pour signifier la reprise du jeu lors de l'exécution d'un coup franc avec mur placé à distance réglementaire.

L'arbitre assistant autorise, par erreur, un joueur sorti se faire soigner à pénétrer sur le terrain. Décisions ? [QUESTION L6/§1/Q1](#)  
Seul l'arbitre est habilité à autoriser un joueur blessé à revenir sur le terrain. Cependant, compte tenu que cette autorisation a été donnée à tort par l'arbitre assistant, il convient de prendre la décision suivante :

Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.  
Balle à terre, sous réserve de la procédure de la Loi 8.

Le ballon est adressé par l'attaquant n°9A vers son partenaire n°8A est en position de hors-jeu. Le ballon est intercepté par un défenseur. C'est alors que le n°8A vient lui disputer le ballon. Décisions et explications ? [QUESTION L11/§2/Q5](#)

En interceptant le ballon, le défenseur effectue un geste technique qui en assure la capacité à le maîtriser.

À partir de ce moment-là, si le n°8A n'a pas interféré sur lui au moment de l'interception, l'arbitre laissera jouer.

Par contre, si le n°8A a interféré au moment de l'interception (tout proche du défenseur), l'arbitre accordera un coup franc indirect sanctionnant le hors-jeu.

Dans les deux cas, il appartient à l'arbitre assistant de maîtriser le "attendre et voir" avant de signaler.

Panne d'électricité. Un dirigeant informe l'arbitre au vestiaire. Celui-ci est-il tenu d'aller vérifier afin de décompter le temps d'interruption immédiatement ou peut-il attendre le retour sur le terrain pour en prendre acte ? [QUESTION L1/§1/Q3](#)

L'arbitre doit décompter le temps d'interruption dès qu'il constate lui-même la panne, après en avoir été informé.  
Dans le cas présent, il se rendra immédiatement sur le terrain pour en prendre acte.

L'arbitre donne le signal du coup d'envoi. Qu'entend-on par signal ? Est-ce le coup de sifflet ou un autre signal (geste de la main, voix) sachant que désormais un but peut être marqué directement sur coup d'envoi ? [QUESTION L8/§3/Q1](#)

Bien que dans aucune loi ne soit spécifié la nature du signal donné par l'arbitre, il est prescrit aux arbitres que les coups d'envoi et coups de pied de réparation doivent donner lieu à un signal sonore (sifflet).  
Par contre, l'arbitre utilisera le signal du geste et/ou de la voix lors d'une rentrée de touche, par exemple.

